

COMMUNE D'ARCHINGEAY

CHARENTE-MARITIME

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 5 juin 2026

Cinq juin

Deux mille vingt-six

Le conseil municipal de la commune d'Archingeay,
Dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence du **Maire, Cédric TRANQUARD**

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juin 2026

Présents :

TRANQUARD Cédric / BODET Aurélie / GALIN Romain / BEAU Angèle / RENOUE Rita /
MOULIN Marlène / CLERTE Cathy / PIOCHAUD Justine / TENAILLE Maxime / GUILLEMET
Vanessa / ZUBOWICZ Baptiste / MALVAUD William

Absents représentés : DENIS Fabrice donne pouvoir RENOUE Rita / RENOUE Jean-Michel
donne pouvoir à BODET Aurélie

Absents excusés : RUMBERGER Patricia

Secrétaire de séance : ZUBOWICZ Baptiste

Points inscrits à l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal précédent

1. SENATORIALES. ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS)
2. REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 36 000 € AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE CHARENTE-MARITIME / DEUX-SEVRES - SERVICE AGILOR POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Questions diverses.

Ouverture de la séance à 17h30

M. GALIN informe le Conseil municipal qu'un test d'enregistrement et de retranscription automatique de la séance est réalisé afin d'évaluer un outil susceptible de faciliter la rédaction des procès-verbaux.

Les élus échangent brièvement sur l'intérêt de disposer d'un support complémentaire pour la rédaction des comptes rendus tout en rappelant que le procès-verbal doit demeurer fidèle à la teneur des débats.

Les résultats de cette expérimentation seront analysés avant toute décision sur son utilisation future.

1. SENATORIALES. ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS)

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs en Charente-Maritime

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux sont réunis afin de procéder à la désignation des délégués et suppléants qui participeront à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026. Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| – Mme <i>RENOU Rita</i> | – Mme <i>PIOCHAUD Justine</i> |
| – Mme <i>MOULIN Marlène</i> | – M <i>MALVAUD William</i> |

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- M RENOUE Jean-Michel
- M GALIN Romain
- Mme BEAU Angèle

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

- a. Nombre de conseillers présents et représentés 14
- b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) 0
- c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0
- f. Nombre de suffrages exprimés $[c - (d + e)]$ 14
- g. Majorité absolue 8

Proclamation de l'élection des délégués

M. RENOUE Jean-Michel né le 24/09/1955 à La Ronde a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M GALIN Romain né le 10/12/1986 à Saint-Jean-d'Angély a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme BEAU Angèle née le 31/07/1988 à Rochefort a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- M TRANQUARD Cédric
- Mme BODET Aurélie
- M MALVAUD William

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents et représentés 14
- b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) 0
- c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b) 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0
- f. Nombre de suffrages exprimés $[c - (d + e)]$ 14
- g. Majorité absolue 8

Proclamation de l'élection des suppléants

M. TRANQUARD Cédric né le 22/09/1976 à Marennes a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme BODET Aurélie née le 30/09/1977 à Saint-Jean-d'Angély a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M MALVAUD William né le 28/07/1990 à Saint-Jean-d'Angély a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les résultats sont reportés dans un PV, M le Maire demande aux membres du bureau de signer le document.

[Délibération CM06_2026_01](#)

2. REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 36 000 € AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE CHARENTE-MARITIME / DEUX-SEVRES - SERVICE AGILOR P OUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'acquisition d'un nouveau tracteur destiné aux services techniques communaux afin de remplacer le matériel actuellement utilisé. Il indique que plusieurs échanges ont eu lieu avec le fournisseur afin d'obtenir les meilleures conditions techniques et financières possibles. À l'issue des négociations, le montant de l'acquisition est arrêté à 58 000 €. Il précise qu'un équipement complémentaire permettant notamment la manutention des barrières a été accordé à titre commercial.

Monsieur le Maire présente ensuite les conditions de garantie proposées par le constructeur. Le tracteur bénéficie d'une « garantie constructeur » d'un an ainsi que d'une garantie moteur de deux ans. Des extensions de garantie peuvent être souscrites pour des durées plus longues allant jusqu'à cinq, six ou sept ans selon les options retenues. Il est également précisé que ces garanties sont associées à un nombre d'heures de fonctionnement largement compatible avec l'usage prévisionnel du matériel par la commune.

Les élus échangent sur l'intérêt de ces garanties complémentaires et sur la sécurisation de l'investissement dans le temps. Il est relevé que les garanties proposées couvrent une période cohérente avec la durée de financement envisagée.

Monsieur le Maire présente ensuite les différentes simulations d'emprunts réalisés pour financer le reste à charge de l'opération, soit un montant de 36 000 €. Trois hypothèses sont étudiées sur des durées de cinq, six et sept ans.

<u>Durée du financement</u>	<u>Montant emprunté</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût total des intérêts</u>
49 mois	36 000 €	2,49 %	1 911,59 €
61 mois	36 000 €	2,93 %	2 813,69 €
84 mois	36 000 €	3.09 %	4 584,91 €

Au cours des échanges, les élus examinent les incidences financières de chaque solution. Mme Moulin souligne que l'allongement de la durée du prêt entraîne une augmentation sensible du coût total des intérêts supportés par la commune. M le Maire dit que les simulations présentées font apparaître un coût d'emprunt nettement plus avantageux sur une durée de cinq ans. Monsieur le Maire expose les conséquences financières de chacune des solutions, notamment en matière de coût global du crédit. Il souligne qu'une durée plus courte permet de limiter significativement le montant des intérêts supportés par la collectivité.

Monsieur TENAILLE demande si des nouvelles acquisitions de gros matériels sont nécessaires. M le Maire répond que dans l'immédiat non, mais il faudra le prévoir d'ici 4 à 5 ans (la débroussailleuse).

La question de l'amortissement du matériel est également abordée. Les membres du Conseil municipal estiment qu'il est préférable de maintenir une cohérence entre la durée de remboursement du prêt et la durée d'amortissement du tracteur afin de garantir une lecture claire des comptes de la collectivité.

M. Zubowicz demande ce qu'il en est de la prise en charge de la carte grise. M le Maire répond qu'elle est comprise dans le prix.

Après ces échanges, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de prêt d'un montant de 36 000 €, au taux fixe de 2,49 %, sur une durée de 49 mois. Monsieur le Maire donne lecture des caractéristiques de l'offre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
Décide de contracter un emprunt de 36 000 € auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer le tracteur 5105 Keyline GS auprès d'Agri Large, dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Montant du capital emprunté : 36 000 €
- Durée d'amortissement en mois : 49 mois
- Type d'échéances : constantes (amortissement progressif du capital)
- Taux d'intérêt : 2.49 %
- Périodicité : Annuelle
- Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.
- Frais de dossier : 195,00 €
- Autres commissions : Néant

- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Délibération CM05_2026_02

Monsieur le Maire expose que l'acquisition du tracteur nécessite l'inscription de nouvelles écritures budgétaires afin de permettre la réalisation de l'opération et l'enregistrement de l'emprunt correspondant.

Les modifications proposées sont présentées au Conseil municipal.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	6 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	36 000,00
2182 (21) - 128 : Matériel de transport	36 000,00		
2182 (21) - 128 : Matériel de transport	22 500,00		
2188 (21) - 66 : Autres immobilisations cor	-6 000,00		
2188 (21) - 66 : Autres immobilisations cor	-22 500,00		
	36 000,00		36 000,00
Total Dépenses		Total Recettes	36 000,00

Mme MOULIN indique qu'elle ne comprend pas les explications fournies oralement sans la production d'un document écrit explicitant la modification du budget induite. Elle note par ailleurs que ce projet de délibération n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative n°2.

Résultat du vote :

- Pour : 13
- Abstention : 1 * Marlène Moulin
- Contre : 0

L'abstention est motivée par l'absence de ce point à l'ordre du jour (convocation)

Délibération CM05_2026_03

Questions diverses

Sécurisation de la toiture de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une intervention urgente a été réalisée sur la toiture de l'école à la suite du signalement d'un élément vitré présentant un risque de chute sur la voie publique.

Il explique que les travaux ont été réalisés dans la journée afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains. La zone a été sécurisée le temps de l'intervention et le risque a pu être supprimé rapidement.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Démarchage commercial relatif à la fibre

Monsieur le Maire indique que plusieurs habitants ont signalé des opérations de démarchage à domicile réalisées sur la commune dans le cadre du déploiement de la fibre.

Les élus échangent sur la nécessité de mieux informer la population et d'encadrer ces démarches afin d'éviter toute confusion avec des interventions mandatées par la commune.

Il est envisagé de demander aux sociétés concernées d'informer préalablement la mairie de leurs campagnes de démarchage et de communiquer l'identité des intervenants présents sur le territoire communal.

Les membres du Conseil se montrent favorables à cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05

Cédric TRANQUARD, Maire

**Secrétaire de séance,
M. ZUBOWICZ Baptiste**